



FEMMES SOLIDARITÉ 91

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

COMMUNAUTÉ
JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 70 58 93 37

femmes-solidarite91@comjeun.fr



SOMMAIRE

I. L'HEBERGEMENT	5
a. Les admissions.....	8
b. Les personnes hébergées.....	9
c. L'accompagnement spécialisé	10
d. Les sorties	21
II. LE LÉAO	22
a. L'écoute	23
b. L'accueil et l'accompagnement	27
c. La domiciliation administrative.....	31
d. La consultation psychologique	31
e. Les actions de formations, sensibilisation et prévention	32

Le vendredi 09 septembre 2022, la Première Ministre, Elisabeth BORNE, et les Ministres Isabelle Rome, Olivier Klein, Eric Dupond-Moretti, Sonia Backes sont venus rencontrer les équipes de Femmes Solidarité 91, ainsi que deux femmes accompagnées par elles, à l'occasion du 3e anniversaire du Grenelle contre les violences conjugales.

Si cette visite officielle est venue reconnaître et rendre compte concrètement de l'engagement historique et de la qualité des différentes actions des professionnel.le.s, elle nous a également permis de témoigner de l'indispensable nécessité :

- *de respecter la temporalité et la singularité de chaque femme écoutée, accompagnée, pour qu'elle puisse cheminer vers la conscientisation des violences, la mise en acte d'une séparation et se dégager de la place de victime pour redevenir sujet ;*
- *de mobiliser l'expertise de travailleurs sociaux et psychologues des associations spécialisées tant la problématique est complexe et sensible ;*
- *d'agir avec l'ensemble des acteurs sur un territoire donné, pour consolider, adapter, développer les réponses à apporter aux femmes comme à l'évolution du phénomène (Les services de sécurité ont enregistré une augmentation de 21% des violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire en 2021 par rapport à 2020) et du public touché (les jeunes étant de plus en plus concernés).*

Au-delà du travail de terrain, l'Etablissement a plus que jamais à cœur de participer à toute réflexion collective, collaborative, pour construire autant de moyens que de ponts entre tous les acteurs institutionnels (Etat, Département, Collectivités...) et associatifs.

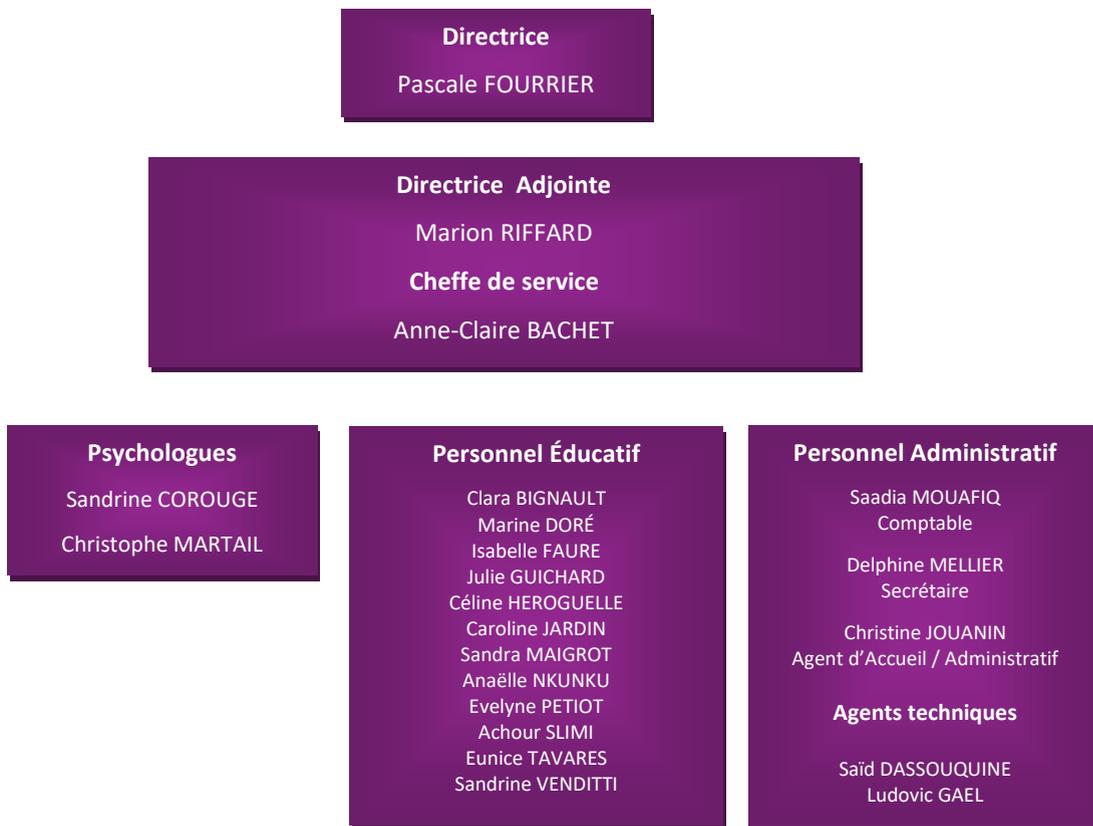
Il s'agit autant de défendre son action, que de l'inscrire dans un réseau qui garantira autant la coordination de l'existant que l'innovation, afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité de leurs droits.

FEMMES SOLIDARITÉ 91 et ses professionnel.le.s sont présent.e.s, dès qu'ils le peuvent, dans tous les espaces ouverts ou à ouvrir, pour concourir à une meilleure prévention (de l'école primaire à l'université), à un meilleur traitement (de l'accueil d'une mairie au dépôt de plainte au commissariat), à une meilleure coordination (entre tous les intervenants, en respectant les identités et les fonctions de chacun), et comme pour construire d'indispensables réponses supplémentaires.

Les équipes sont autant portées par la cause qui les anime auprès des femmes et de leurs enfants que par un partenariat riche et varié, issu d'un large réseau local, départemental, régional et national, et qui permet l'élaboration de nouveaux projets, nombreux en 2022 (nouvelles actions de prévention et de sensibilisation, ouverture de 30 places d'hébergement supplémentaires...). Pour exemple encore, un projet co-construit avec les associations spécialisées partenaires du département, adhérentes de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, pour proposer des interventions adaptées, sur le principe d'aller-vers, auprès des femmes en ruralité, est porté et défendu depuis 2 ans par l'Etablissement.

Marion RIFFARD,
Directrice adjointe.

ORGANIGRAMME



L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires : 2 stagiaires DEES 3^{ème} année en stage long et 1 stagiaire C.E.S.F 2^{ème} année en stage court ont réalisé leur stage sur l'établissement en 2022



⇒ **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant : **140 places** dont **39** en insertion, **56** (dont 30 supplémentaires depuis juillet 2022) en CHU, **45** en Urgence ALTHO.

⇒ **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation** – LÉAO (Écoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative

⇒ **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes.

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
pour les femmes victimes de **violences conjugales**.

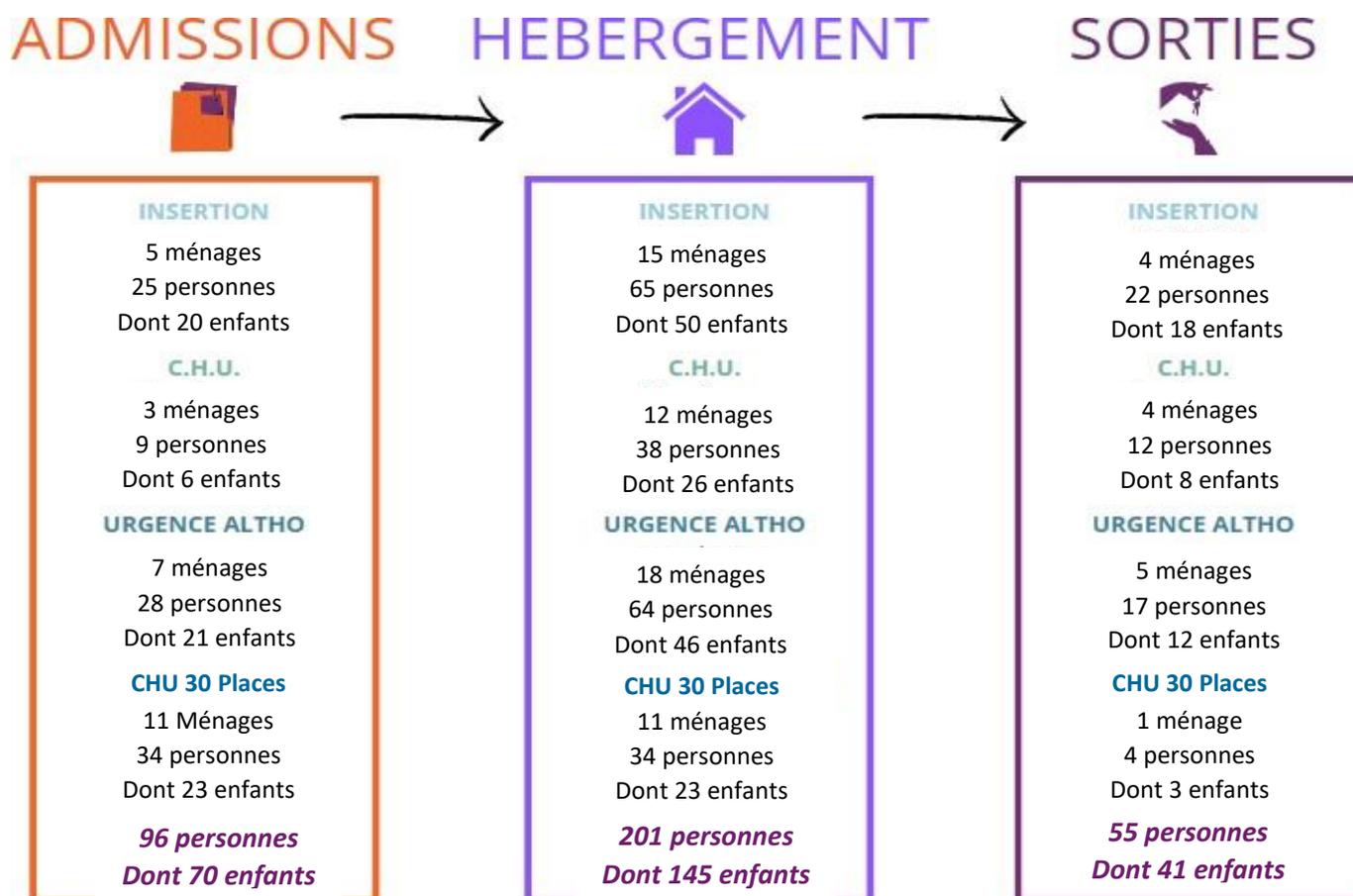
UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE
des conseils adaptés à votre situation les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30
au **01 70 58 93 30**

UN ACCUEIL SUR PLACE
une professionnelle vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00
au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou d'une consultation psychologique

Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

Femmes Solidarité 91
Etablissement spécialisé depuis 1981
10 quai de la bordé Bâtiment A2
91130 Ris-Orangis
Toutes les violences conjugales sont punies par la loi

I. L'hébergement



L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

L'équipe composée de travailleurs sociaux (éducateurs/éducatrices, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose un **accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

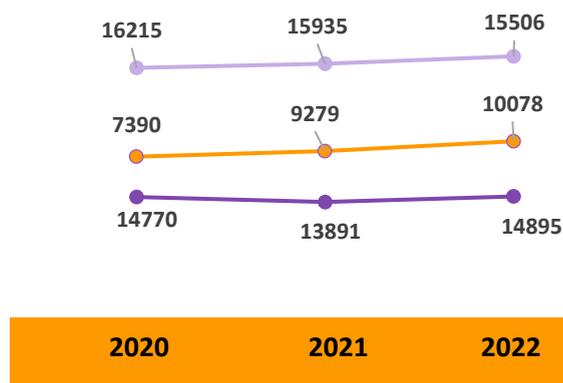
En mai 2022, Femmes Solidarité a répondu à l'appel à projets des 1000 places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences conjugales. La création de ces places d'hébergement était un engagement pris par l'Etat dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. L'établissement a bénéficié de la création de 30 places d'hébergement supplémentaires.

L'activité d'hébergement, sur le critère victimes de violences conjugales, comprend 140 places réparties :

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome ;

- **Sur 45 places URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **ALTHO** (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;
- **Sur 56 places d'URGENCE**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION			
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	CHU 30 Places
104.64%	106.20%	94.40%	63.04%
14895 sur 14235 Journées à réaliser	10078 sur 9490 Journées à réaliser	15506 sur 16425 Journées à réaliser	3480 sur 5520 Journées à réaliser (du 1/07 au 31/12/2022)



Le taux d'occupation du dispositif insertion est élevé, soit 104%. Cela s'explique par le fait que l'établissement a accueilli à temps complet les enfants d'une femme hébergée depuis 2020, arrivée seule sur une place femme isolée. Les enfants étaient placés à l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite d'une tentative de féminicide. L'équipe éducative a accompagné Mme dans sa demande de restaurer ses droits d'hébergement, en partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le taux d'occupation sur le dispositif CHU reste toujours très élevé, 106%. Cela s'explique par des naissances qui ont eu lieu en 2019, 2020 et 2022.

Le taux d'occupation du CHU 30 places est à pondérer au regard de la montée en charge progressive de l'activité. Les admissions ont été réalisées au fur et à mesure de l'ouverture des places d'hébergement du 01 juillet au 15 septembre 2022. L'ensemble des équipes (technique, administrative et éducative) a été fortement mobilisé pendant cette période pour mener à bien l'ouverture de ses places d'hébergement dans les délais impartis (échéance DDETS).

L'établissement a engagé depuis 2021 le renouvellement de son parc locatif tant pour diversifier la location des appartements du parc privé vers le parc social que pour répondre aux besoins d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement sur certains appartements particulièrement dégradés (problème d'humidité et d'isolation...).

Le taux d'occupation du dispositif ALTHO est de 94%. Il a été impacté en 2022 par un changement d'hébergement et plusieurs semaines de vacances (16 semaines). La ville de Juvisy-Sur-Orge a mis à disposition de l'établissement une maison T4, pour Femme + 4 ou 5 enfants.

D'autre part, plusieurs semaines de vacances ont été engendrées par des travaux de rénovation sur un appartement et les délais d'orientation par le SIAO. *



**140 places réparties
sur 44 appartements dans le diffus.**

- ⇒ Les T2 et les T3 représentent **75%** de nos hébergements.
- ⇒ Les T4 et T5 représentent **16%** pouvant accueillir des grandes familles (femmes + 4 enfants, + 5, + 6 enfants)
- ⇒ Les T1 représentent **9%** de notre parc locatif.

	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
CHRS INSERTION	1	3	3	4	1	12
CHU	1	4	4			9
AltHo		6	6	1		13
CHU 30 Places	2	3	4	1		10
Total	4	16	17	6	1	44

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages chez Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales. Le prérequis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

Le partenariat avec les communes du territoire

En 2022, l'établissement a reçu le soutien des collectivités locales d'Evry-Courcouronnes et Juvisy-sur-Orge dans la mise à disposition de lieux d'hébergement.

Evry-Courcouronnes

Mise à disposition d'un appartement T3 dans le diffus sur les places du dispositif d'urgence (CHU).
Typologie des places : Femme + 3 enfants / Femme + 4 enfants.

Perspective 2023 : Mise à disposition d'un appartement T3, en cours de rénovation.

Typologie des places : Femme + 2 enfants / Femme + 3 enfants

Juvisy-Sur-Orge

Mise à disposition d'une maison T4 sur les places du dispositif ALTHO.

Typologie des places : Femme + 4 enfants / Femme + 5 enfants.

Ce partenariat a permis :

- D'ouvrir rapidement 5 places d'hébergement sur le dispositif CHU 30 places
- De renouveler son parc locatif en libérant un appartement vétuste, contribuant à l'exigence de qualité des conditions d'hébergement des personnes hébergées.

L'équipe de l'établissement remercie vivement ces communes pour leur mobilisation et investissement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que leurs services municipaux pour leurs collaborations très qualitatives.

Ce partenariat resserré avec les collectivités, est propice aux échanges et au développement de projets collaboratifs et adaptés en direction des femmes victimes de violences conjugales.

a. Les admissions

En 2022, 26 ménages ont été admis sur l'établissement, soit 26 femmes et 70 enfants.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	C.H.U 30 Places
SIAO Insertion	5			
SIAO Urgence		3	6	11
Orientation en interne			1	
Nombre de ménages admis	5	3	7	11

Avec le seul critère d'entrée "violences conjugales", il existe un enjeu de repérage des situations à l'orientation. **Articuler les compétences des services orienteurs, du SIAO et des associations spécialisées, est indispensable afin de pouvoir mieux coordonner le dispositif et d'assurer les mises en sécurité et les accueils.**

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté, pour 2022, 26 femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant, vers l'établissement.** Il n'y a pas eu d'orientation directe après échange avec le SIAO via le LEAO ou la Fédération Solidarité Femmes.

A cette fin, **l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) département (Femmes Solidarité91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) est un levier pour mettre en œuvre et rendre effective ces orientations :**

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation,
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ,
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter/re-solliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

Focus sur le CHU – ouverture des 30 places

L'année 2022 a vu l'ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement, du 01 juillet au 15 septembre. Sur les 10 ménages reçus, 8 familles ont été orientées par le SIAO pour une mise en sécurité immédiate, en sortie de domicile. Le départ de ces femmes marque une étape décisive dans leurs parcours.

Chaque situation est singulière, l'accompagnement social est adapté aux besoins spécifiques de chaque famille. Lors d'un départ du domicile en urgence, beaucoup de démarches sont à initier. Les femmes peuvent avoir quitté le domicile, sans papiers, sans ressources, sans vêtements. Ainsi, 35% des femmes hébergées admises en 2022 sont arrivées sans titre de séjour. Cela représente 50% des nouvelles admissions pour les femmes hébergées sur le dispositif CHU 30 places. Cette situation illustre la précarité d'un grand nombre de femmes accueillies.

b. Les personnes hébergées

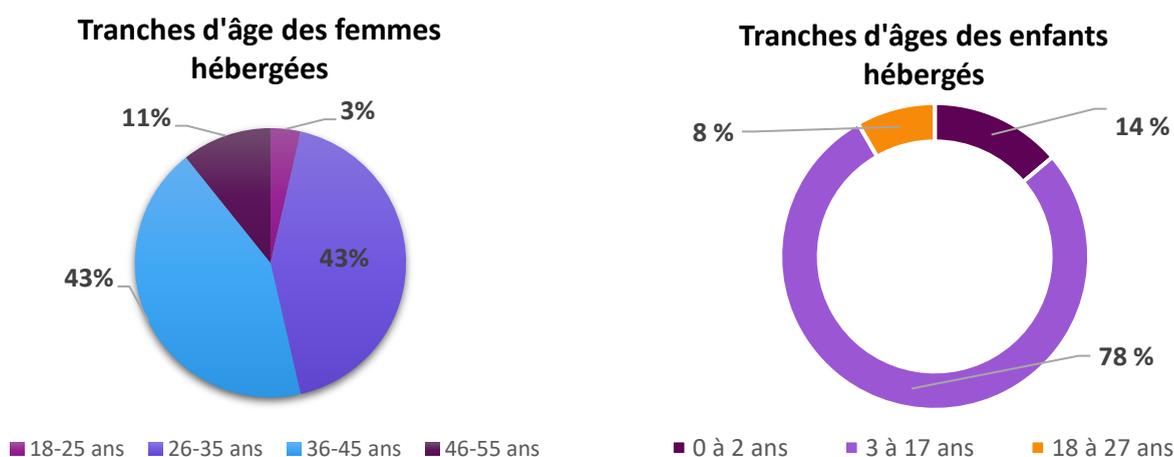
	INSERTION		CHU 26 pl.		CHU 30 pl.		ALTHO	
Femmes isolées	1	7 %	1	8 %	2	18 %		
Famille monoparentale + 1 enfant	1	7 %			2	18 %		
Famille monoparentale + 2 enfants	2	13 %	8	67 %	1	9 %	11	61 %
Famille monoparentale + 3 enfants	3	20 %	2	17 %	5	46 %	4	22 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	8	53 %	1	8 %	1	9 %	3	17 %
TOTAUX	15		12		11		18	

En 2022, 55 femmes et 143 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.

Sur le dispositif insertion, **53%** des familles hébergées ont plus de **3** enfants, contre **17%** sur le dispositif urgence Altho. Les femmes isolées représentent **7%** des ménages hébergés tous dispositifs confondus.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, l'établissement veille à assurer la sécurité et la stabilité de l'hébergement, dans un principe de non-abandon et de continuité à travers un cadre d'accompagnement posé répondant aux besoins de chaque situation.

L'établissement a une vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adaptée est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).



- ⇒ Concernant les femmes, 2 jeunes femmes ont 19 et 25 ans, **43%** ont entre 26-35 ans, **43%** également ont entre 36-45 ans et **11%** ont plus de 46 ans.
- ⇒ La tranche d'âge des hébergés de 3 ans à 17 ans représente **78%** des enfants accueillis. On compte **50 adolescent(e)s** de 10 à 17 ans, soit **44%** de la population enfants. Les jeunes adultes de 18 à 27 ans hébergés avec leur mère représentent **8%** des hébergés.
- ⇒ **3** naissances ont eu lieu sur le dispositif ALTHO (dont l'arrivée de jumeaux).

En 2022, 143 enfants ont été hébergés sur l'établissement (moyenne d'âge 9.5 ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement **propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes** dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

c. L'accompagnement spécialisé

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et l'importance du travail en partenariat

Dans l'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales, le travail en partenariat s'avère incontournable, et ceci à plusieurs niveaux :

Dans l'intérêt et aux bénéfices de la femme

Dans les violences conjugales, la relation est de fait déséquilibrée, l'auteur établit un rapport de domination dans lequel la victime se retrouve isolée, des siens, de la société, ayant aussi un fort sentiment de dévalorisation.

L'un de nos axes de travail va justement constituer à rompre avec cet isolement et d'accompagner la femme à recréer du lien social.

Face aux violences administratives, économiques dont elles sont victimes, il est nécessaire de pouvoir apporter aux victimes des informations concernant leurs droits et de les rétablir. (Partenaires et accompagnements spécifiques ; avocat(e)s, MDS, CIDFF, MJD, Cimade,...)

Face aux violences psychologiques, au dénigrement, à l'humiliation que les femmes subissent / ont subi, il est tout aussi important de les resituer au centre de leur accompagnement, les rendre actrices et sujet de leur situation. L'objectif est de revaloriser leurs compétences tant sur le plan social, que professionnel, comme dans leurs fonctions parentales. (Partenaires droits communs ; MDS, PMI, écoles, MDPH,...).

Face aux violences physiques, et pour certaines la séquestration, il devient vital de réapprendre à vivre en société, sortir, renouer avec le monde social.

Un soutien psychologique, psycho traumatique, tant pour la femme que les enfants victimes de ces violences conjugales, est aussi un axe de travail mis en place dans l'accompagnement global.

Du côté des professionnels

Les besoins et les demandes des femmes victimes de violences conjugales sont multiples : sociaux, médicaux, juridiques, psychologiques... Chaque professionnel a un domaine de compétence propre; le travail en partenariat se veut ainsi complémentaire. Afin que notre accompagnement soit adapté et efficient, la prise en charge de ces femmes doit être avant tout pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire.

Il est primordial de pouvoir travailler en offrant une prise en charge décloisonnée et sortir de la dualité exclusive à l'œuvre dans le schéma des violences conjugales.

L'enjeu est aussi d'éviter l'épuisement du professionnel qui serait seul dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. La notion du temps dans la reconstruction de chacune, le rythme et les allers-retours sont autant d'éléments à considérer et à prendre en compte dans nos interventions.

Céline HEROGUELLE, éducatrice spécialisée au CHRS

LES PROCÉDURES CIVILES



L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire

considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute).

Depuis le 1er janvier 2021, des modifications importantes sont entrées en vigueur dans la procédure de divorce contentieux. Objectif : simplifier et accélérer la rupture du mariage.

Pour accompagner les femmes hébergées qui souhaitent engager les démarches de divorce, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

LES PROCÉDURES PÉNALES

En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire. Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...).

Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

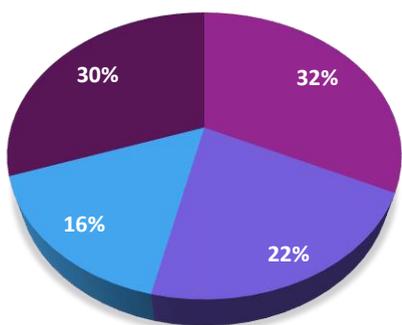
Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.

L'accueil et l'écoute qui leur sont fait dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques engendrés.

Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt de plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien, recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...). **L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.**

	INSERTION	CHU 26 pl.	CHU 30 pl.	ALTHO
Femmes ayant déposé plaintes	40 %	67 %	45 %	45 %

Procédures pénales



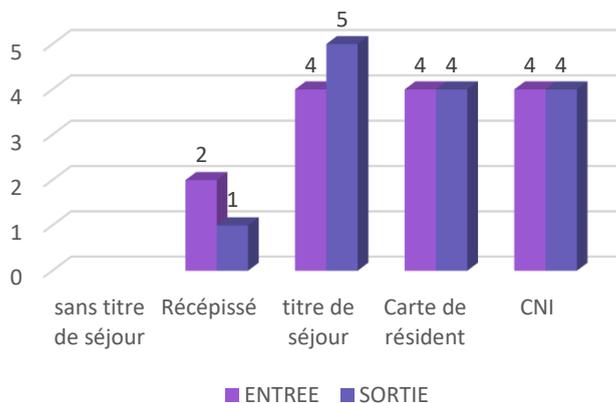
■ Plainte ■ Main courante
 ■ Plainte + Main courante ■ Aucun acte

Tous dispositifs confondus :

- 32 % des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint,
- 16 % ont déposé une main courante *ET* une plainte, dont 22 % de main courante exclusivement

L'ACCÈS AUX DROITS

Situation administrative des femmes sorties



Près de 14 % des femmes sorties du CHRS en 2022 présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutées du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation (2 adultes sur 14). Cela renvoie à l'inconditionnalité de l'accueil et l'accompagnement des familles quelle que soit leur situation administrative.

Pour l'ensemble des femmes hébergées, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile impactant directement l'insertion, l'autonomie des femmes qui subissent des violences conjugales (effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement).

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour réagir à la situation de violences.

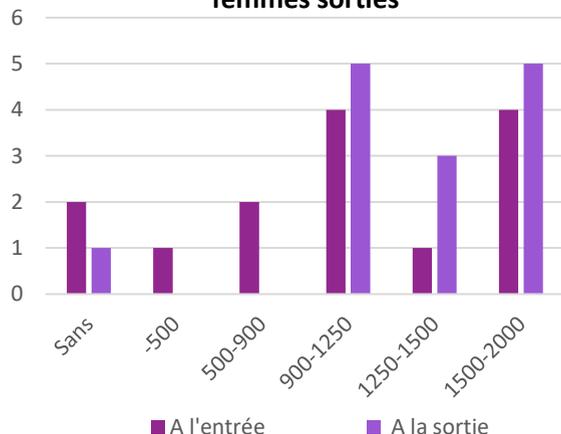
La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.

Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.



Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe. L'accompagnement social global proposé soutient les femmes accueillies dans l'évolution et la stabilisation de leur niveau de ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets (ouvertures de droits, demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.

Evolution des ressources des 14 femmes sorties



La grande majorité des femmes sorties présentait lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.

⇒ **64 %** vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

De l'entrée à leur sortie, 57% d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter passant au-dessus des 1250€.

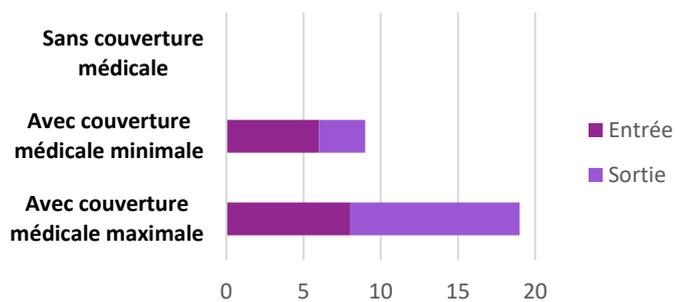
Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire et leur permettre d'engager leurs toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.

En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- ⇒ La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- ⇒ L'accès à des remises à niveau est valorisé, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- ⇒ L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé,
- ⇒ L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressource dès leur arrivée** (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). **Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes** sous forme d'espèces et de tickets services.

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Couverture médicale des 14 femmes sorties



79% des femmes sorties de l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale.

Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.



Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).

Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Du côté des mères :



Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur. Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées à la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi. Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... - que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant. Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères -école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituant autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

En 2022, 123 personnes (enfants et mères) ont pu participer à des actions collectives dédiées au soutien à la parentalité.

	Nombre de séances	Nombre de personnes
Ateliers enfants Soutien à la parentalité	9	123

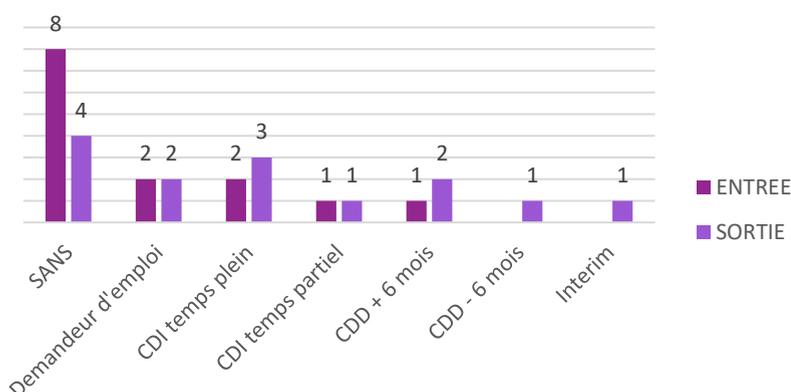
L'ACCÈS À L'EMPLOI

Certaines des femmes victimes de violences conjugales accueillies sont très loin de l'emploi. Elles présentent un faible niveau d'étude ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, **beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté.** Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, **le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle.** Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune une **stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).

Evolution professionnelle des 14 femmes sorties



Sur les 14 adultes sortis en 2022, 29% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 75% en CDI).

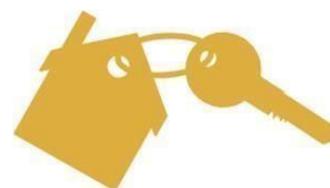
A leur sortie, 57% des femmes sont en situation d'emploi.

L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations).

L'ACCÈS AU LOGEMENT

⇒ Au total, **12 ménages**, soit **48 personnes (12 femmes et 36 enfants)** ont été relogés (pour **14 ménages sortis**).

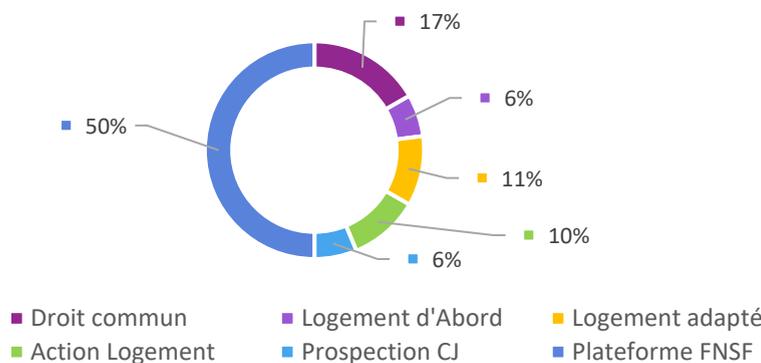
⇒ Sur ces **12 ménages**, **7 femmes** avaient un emploi.



VIA...	Droit commun/Préfecture mal-logés (ACD/SYPLO) + Mairie	Le Logement d'abord (AVDL/AISH)	Logement adapté	ACTION LOGEMENT	PROSPECTION CJ	Plateforme FNSF	Ménages	Nb Pers
INSERTION	5 (1 mén.)		5 (1 mén.)			12 (2 mén.)	4	22
C.H.U.	3 (1 mén.)	3 (1mén.)			3 (1 mén.)		3	9
URG. ALTHO				5 (1 mén.)		12 (4 mén.)	5	17
TOTAL	8	3	5	5	3	24	12	48

Tous les relogements ont été réalisés dans le parc public.

Typologie des relogements



À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés** :

- Accord Collectif Départemental ;
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO ;
- Action Logement pour les personnes en activité ;
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages.

- ⇒ 1 famille, soit **11% des personnes relogées**, a été relogée sur un **dispositif de logement intermédiaire** au regard de leur besoin de mobilité géographique.
- ⇒ 1 famille, soit **6% des personnes relogées**, a été relogée via le **pôle prospection** de Communauté Jeunesse.
- ⇒ 3 familles, soit **23% des personnes relogées**, ont été relogées sur les **dispositifs de droit commun** (Syplou, ACD, Mairie, AVDL).

Un levier important de relogement : La Plateforme Pass'Logement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

En 2022, l'établissement a mobilisé fortement le dispositif de relogement de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Cela représente 27 personnes relogées, soit 50% des relogements.

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2022, 78 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions de logements et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.**

Pour ce faire, une présélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition de logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au relogement. Un référent, l'Etablissement, est chargé d'assurer l'articulation avec la Fédération et participent à des réunions de travail dédiées.

L'accès au logement des femmes s'inscrit dans une dynamique associative et partenariale

Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a été créé en 2020. Il vise à favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement en développant des partenariats avec différents bailleurs. Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de l'établissement Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au relogement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

LE POLE « CESF »

L'activité des deux travailleuses sociales de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle du « Pôle CESF » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux.

Les CESF organisent à la mise en œuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :

- ⇒ **D'assurer la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- ⇒ **D'informer et d'accompagner dans les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des familles hébergées
- ⇒ **De favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté via des actions éducatives individuelles ou collectives**

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

En 2022, les actions des CESF ont pu se redéployer après une période de deux ans impactée par les contraintes sanitaires.

Thématiques	Nombre de séances	Nombre de participants
Prévention des accidents domestiques	25	90
Cuisine	2	24
Ateliers gestion budgétaire	1	3
Economies d'énergie et tri sélectif	29	101
TOTAL	57	218 (cumulé)

57 ateliers ont été mis en place auprès des personnes hébergées. Cela concerne 218 personnes en cumulé.

1 atelier dédié à la sensibilisation Femmes/Hommes a été organisé au sein du CHRS (7 octobre 2022) – 4 femmes ont participé à cet atelier.

Garantir la qualité de l'accueil des familles dans de bonnes conditions est indispensable. Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements tant dans leurs besoins d'aménagement, de travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie (organisation d'état des lieux intermédiaires deux fois par an).

2022 a permis le recrutement d'un ouvrier polyvalent pour soutenir l'activité de l'établissement, avec l'ouverture des 30 places CHU.

Deux ouvriers polyvalents assurent ainsi depuis juillet 2022 l'entretien et la maintenance du parc locatif de Femmes Solidarité. Ils organisent leur travail en lien direct avec les 2 CESF sur les 44 appartements mis à disposition des femmes victimes de violences conjugales.

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ – Le CVS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la Vie Sociale**.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et de faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe pleinement, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement, de revendiquer une qualité de service.

En 2022, il réunit 1 représentant des résidents des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association et 2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant).

Les membres du CVS rencontrent la Directrice et un membre du Conseil d'Administration 3 fois par an pour **questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités.**

Le CVS peut également être force de propositions en initiant et en organisant la mise en place d'actions ou d'ateliers.

LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans une double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions.**

Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) dans un processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions du psychologue se déclinent autour de plusieurs modalités d'intervention :

- **Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des femmes accueillies et de leur(s) enfant(s)**

Toutes les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est le moment pour lui de se présenter et de faire connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- Un 1^{er} axe "soutien psychologique et psychothérapie" **en direction de la femme accueillie** pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- Un 2^{ème} axe "prévention/aide à la parentalité" au travers duquel il s'agit de travailler sur les **Interactions mère-enfants** et d'améliorer les compétences de chacun ;
- Un 3^{ème} axe "consultation et psychothérapie" **en direction des enfants et adolescents** qui présentent, par exemple, des troubles psychopathologiques dûs aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

Données relatives au public reçu :

Sur le plan psychologique, **il n'existe pas de personnalité "type" à priori des victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme.** La gêne, la honte, la culpabilité, la tristesse et la colère sont également souvent évoquées. Quant aux **enfants reçus, ils ont été témoins et victimes des violences conjugales.** En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre parent, ils présentent plus ou moins de symptômes.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
29	12	30	33	28	68	96
71						

- **Des éclairages psychopathologiques et victimologies, en synergie avec l'équipe éducative**

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans ses aspects conscients et inconscients. Il participe à l'élaboration des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la femme accueillie ou ses enfants.

- **Réseau et partenariat**

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement.

d. Les sorties

- ✓ 14 ménages sortis
- ✓ 55 personnes
- ✓ Soit 14 femmes et 41 enfants



En 2022, 12 ménages sur 14 (12 femmes et 36 enfants) ont été relogés dans le parc public.

Sortie des 12 ménages	Taux de sortie	Vers un logement (parc public)	Vers un logement adapté
INSERTION	34 % 4 ménages 22 personnes	77 % 3 ménages 17 personnes	23 % 1 ménage 5 personnes
C.H.U.	24 % 3 ménages 9 personnes	100 % 3 ménages 9 personnes	- - -
URG. ALTHO	26.5 % 5 ménages 17 personnes	100 % 5 ménages 17 personnes	- - -

Sur les 14 ménages sortis,

- ⇒ 12 ménages ont été relogés
- ⇒ 1 ménage a fait le choix de retourner chez un tiers. La famille était hébergée chez ce tiers lors de l'orientation par le SIAO. Après l'admission, Mme a changé d'avis. Elle n'a pas souhaité s'éloigner géographiquement de son bassin de vie.

Mouvement interne :

- ⇒ 1 ménage est sorti du dispositif CHU pour intégrer un appartement du dispositif ALTHO.
Ce changement d'hébergement s'explique par la nécessité d'une mise en sécurité en urgence de Mme et de ses enfants, le lieu n'était plus sécurisé et anonyme.

Durée moyenne d'hébergement : 24 mois

Les moyennes d'hébergement sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

Les situations parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative, les procédures civiles et désolidarisation des baux ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps.

II. Le LÉAO

Créé fin décembre 2011, le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.

Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le territoire du Centre-Nord Essonne. Sur le 91, 3 associations spécialisées interviennent : l'association LEA au Nord-Est, l'association Paroles de femmes/le Relais sur le territoire du Nord-ouest.

Le sud du territoire est découvert. **Les 3 associations spécialisées partenaires Femmes Solidarité 91, LEA et Paroles de femmes/le Relais réfléchissent ensemble à une proposition d'intervention commune, cohérente et adaptée sur ce territoire du sud essonnien.**



L'intervention est double : Celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique.

Recouvrir un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance.

Un relais vers l'espace thérapeutique est ainsi toujours possible et soutenu lorsque la situation appelle à cela.

L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifiques : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'**écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

a. L'écoute

Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.



Avec 1030 entretiens dispensés pour 649 femmes écoutées, l'activité est en hausse de 10% par rapport à 2021 (937 entretiens).

LES FEMMES QUI APPELENT

Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.

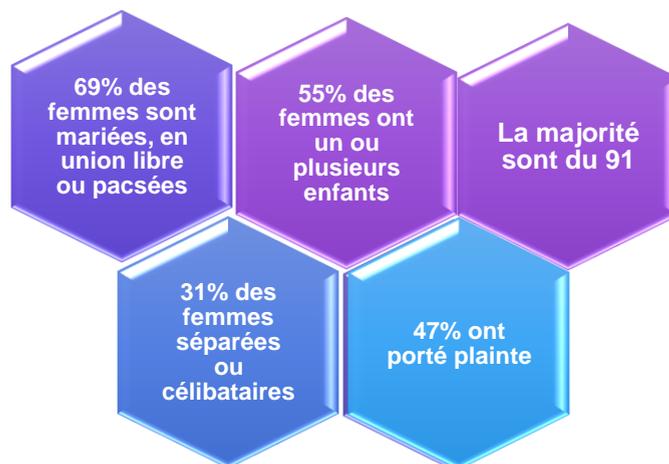
Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique.

Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui **assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.**

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

Origine territoriale : La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

La surreprésentation des femmes avec enfants témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.



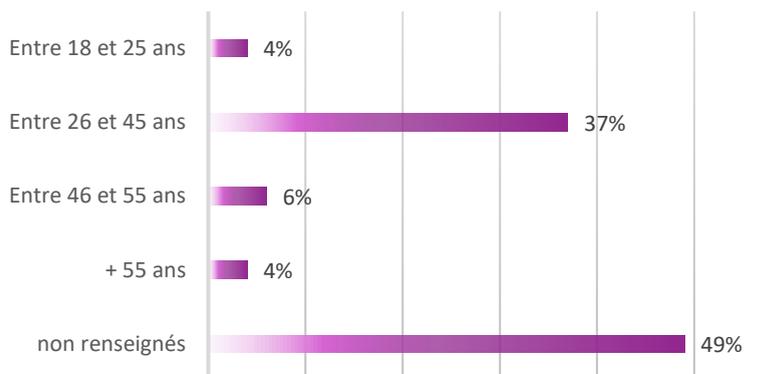
Une population jeune peu représentée :

Seulement **4%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé reste plus difficile ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge est absolument nécessaire, le travail reste à poursuivre.

De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne éphémère porté par des associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes).

Tranches D'âges Des Femmes Écoutées



69% sont mariées, pacsées ou en union libre. Pour une grande majorité d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et sécuriser les conversations.

Pour **29%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

31% des femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridique et judiciaire mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

47% de femmes ont déposé plainte en 2022, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, les délais de réponse ont été raccourcis : convocation du Mr quasi systématique. La justice tente d'apporter une réponse plus rapide aux victimes : rappel à la loi / stage de responsabilisation, du sursis.

DU CHRS AU LEAO

Après 1 an et demi au CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) j'ai intégré le LEAO et adapté mon positionnement professionnel. En effet, au CHRS l'équipe, mène un accompagnement social global et contractualisé auprès des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (relogement, insertion professionnelle, scolarité des enfants...). L'équipe du CHRS rencontre les familles de façon hebdomadaire pour lever l'ensemble des freins à leur insertion sociale et de les accompagner dans toutes les démarches. Au LEAO (Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation) l'accompagnement est différent au regard de ses propres missions et activités.

En effet, l'équipe du LEAO accompagne les femmes uniquement dans les démarches liées aux violences conjugales, à travers les différents dispositifs de l'écoute téléphonique, de l'accueil et l'accompagnement pour les procédures civiles et pénales. Il n'y a pas de contrat comme au CHRS. L'accompagnement se fait selon les choix et le rythme de la femme. En effet, les femmes peuvent venir ou appeler une seule fois pour faire part de leur situation puis reprendre contact avec nous quelques semaines voire des années plus tard.

Pour illustrer ce travail, j'ai rencontré une femme fin octobre 2022 qui nous a recontacté en mars 2023. Différentes questions ont émergé : Pourquoi ne rappelle-t-elle pas ? Que s'est-il passé pour cette femme ? Comment va-t-elle ?

Tout cela génère de la frustration et de l'impuissance face à ces situations avec lesquelles il faut apprendre à travailler.

Le respect de la temporalité, le non-jugement, la bienveillance et l'écoute attentive sont le socle du positionnement professionnel dans l'accompagnement des femmes.

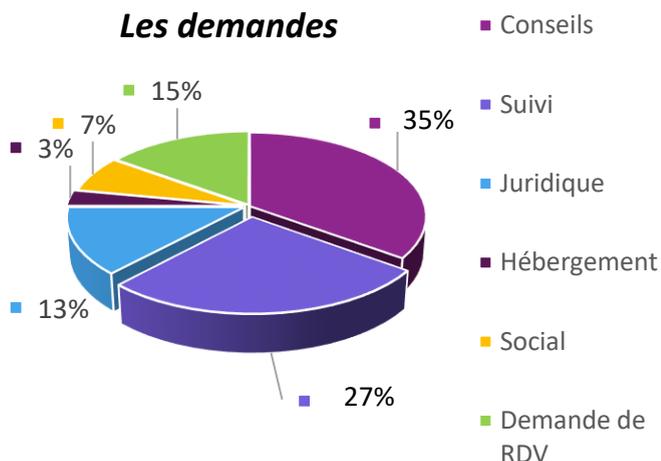
Anaëlle NKUNKU, Educatrice spécialisée – LEAO

LES DEMANDES

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel.

⇒ **La demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.**

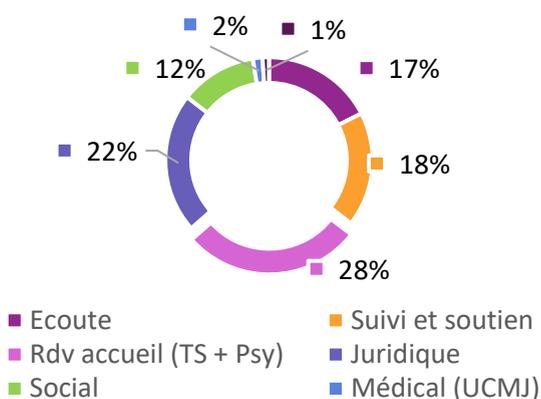
Les demandes



Pour les demandes « de suivi », soit 27% des demandes en 2022, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été entendues et pour lesquelles il y a déjà des démarches d'engagées.

⇒ **Les réponses et informations proposées par les écoutants-es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué, des situations.**

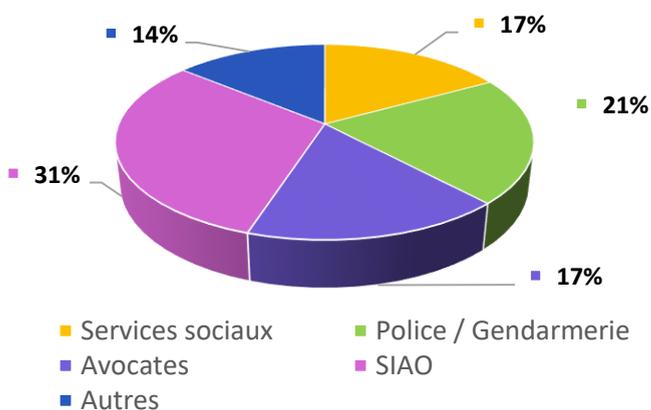
Réponses et informations données



L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent (besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner).

28% des écoutes ont donné lieu à un rendez-vous avec une travailleuse sociale ou la psychologue.

Les orientations



38% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance de ces démarches à réaliser pour les femmes.

*L'équipe éducative travaille avec un réseau d'avocat*es spécialisées, partenaires privilégiés dans les démarches dédiées aux violences conjugales.

b. L'accueil et l'accompagnement

Equipe dédiée : 2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous des femmes pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposés sont complétés de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.

L'accueil, non contractualisé, se fonde sur des principes de travail :

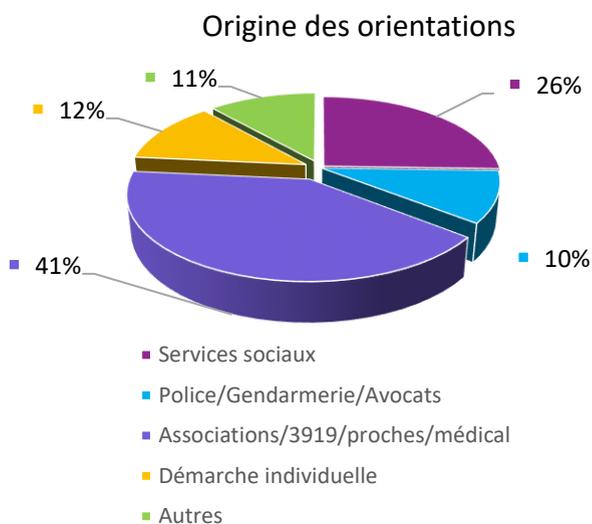
- **L'inconditionnalité** – toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée
- **Le respect du rythme de la femme** – dans son parcours, son cheminement et les démarches qu'elles souhaitent engager
- **Le libre choix de la femme** – sans jugement et dans la singularité de son histoire



122 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. 169 entretiens dont 26 directement suite à la venue sur site.

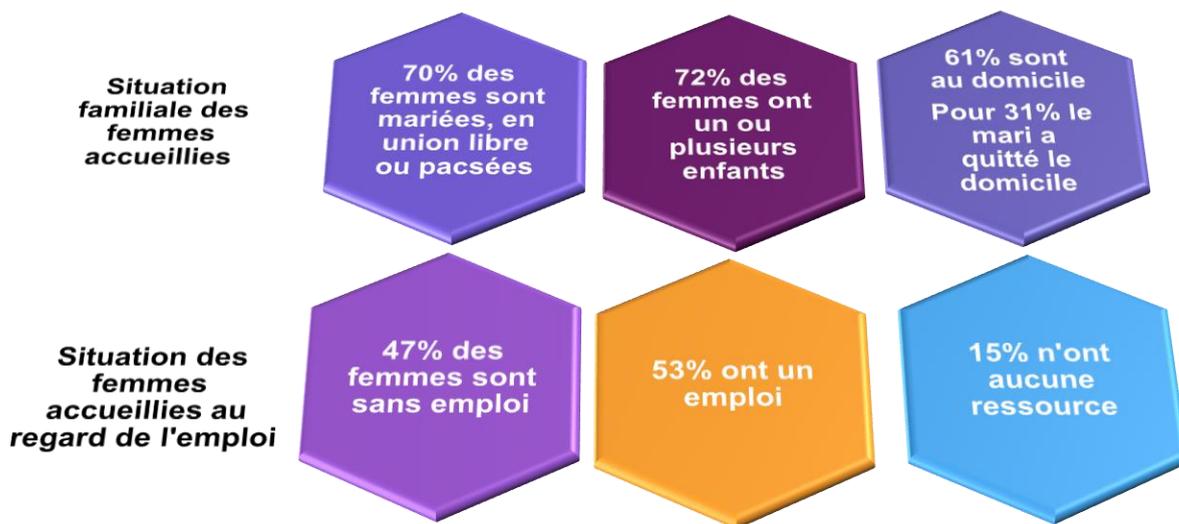
Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

LES FEMMES ACCUEILLIES



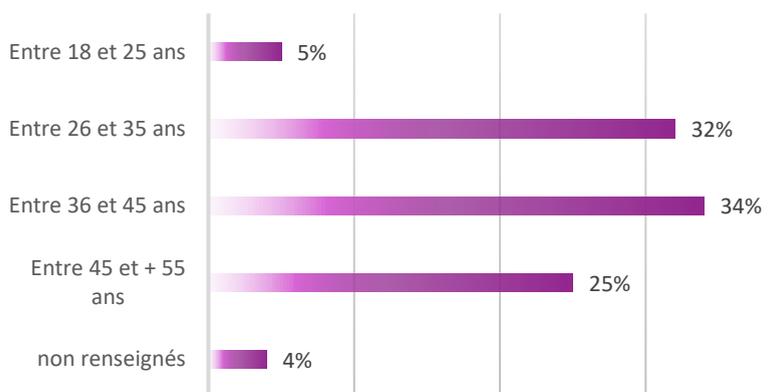
35.5% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par les partenaires de la justice (Police-Gendarmerie/avocats-es) et les services sociaux.

1/4 des orientations a été réalisé par le 3919 le numéro national d'écoute porté par la Fédération Solidarité Femmes.



53% des femmes sont sans emploi, ce qui illustre des situations **de grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et l'émancipation des femmes.**

Tranches D'âges Des Femmes Accueillies



La majorité des femmes accueillies ont entre 26 et 45 ans.

La part des femmes ayant entre 36 et 45 ans est la plus représentée.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ».

Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Femmes Solidarité poursuit sa réflexion pour travailler « l'aller vers » et le développement d'outils spécifiques.

Situation en matière de procédure judiciaire	Avant avoir sollicité l'accueil	Après avoir sollicité l'accueil
Femmes ayant porté plainte	44 %	24 %
Femmes ayant déposé une main courante	21 %	9 %

Plus d'une femme sur 4 porte plainte après avoir sollicité l'accueil. Concernant la main courante, il s'agit d'une femme sur 7.

Les actes posés (plaintes ; mains-courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnues en tant que victimes.

Depuis août 2021, la législation a évolué, interdisant les mains courantes. Toutefois, dans certains commissariats ou gendarmerie, la main courante est encore prise. Tous les actes concernant les violences conjugales sont judiciairisés, visant un traitement très rapide de ces derniers.

LES ENTRETIENS



Pour les 122 femmes, 338 entretiens en tout ont eu lieu (pour 361 sollicités). 6% n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ». Ce qui peut traduire pour certaines un renoncement à la démarche. Elles pourront recontacter l'écoute téléphonique ensuite. Le respect de la temporalité de chacune est un enjeu majeur pour les femmes.

Premier entretien :

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Entretiens de suivi :

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

DES ACTES ET DES DEMARCHES

- 38 dossiers ou documents ont été menés à bien : 76% correspondent à des dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, 24% d'attestations.

- Au cours de l'année 2022, dans le cadre de leur suivi, **38%** de femmes ont déposé plainte, **44%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante,
- **19%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **52%** pour une procédure civile et **6%** pour une procédure administrative.

Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.

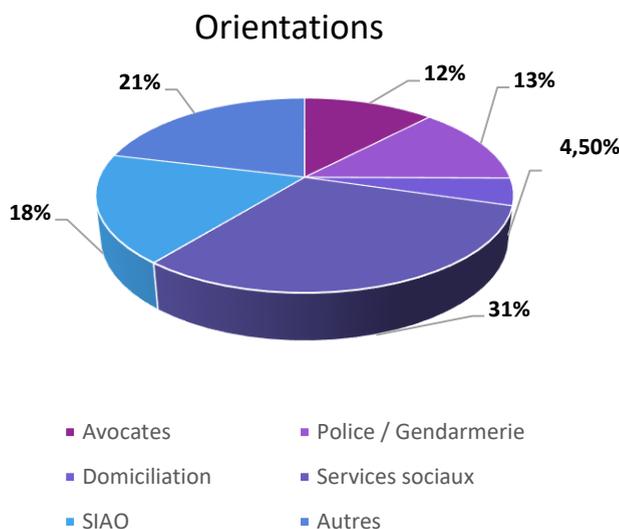
Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.

ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.



Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

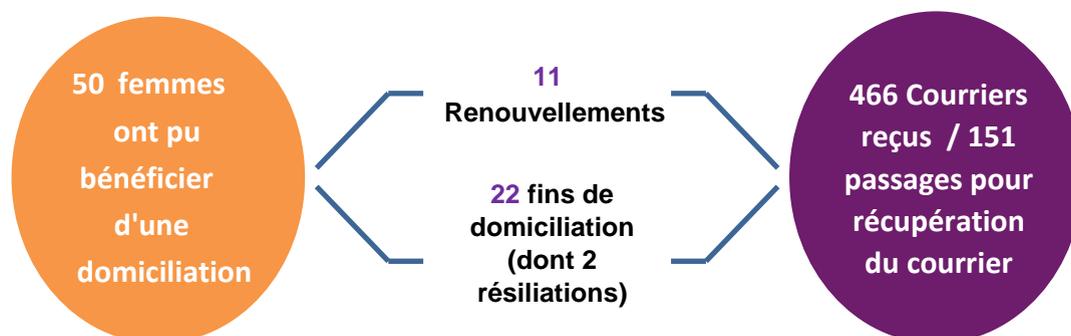
Les orientations vers les partenaires de la justice représentent une part importante des orientations.

L'équipe éducative travaille de façon étroite avec les professionnels du secteur social (MDS et CCAS).

c. La domiciliation administrative

Un agrément pour 60 femmes « hors hébergement » (février 22)

Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil. **32%, soit 16 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.**

d. La consultation psychologique

Nombre de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	282	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	62 (dont 52 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	204	Nombre de femmes <u>reçues</u>	42 (dont 32 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	78	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	20 (dont 20 nouvelles)

Augmentation de **31%** du nombre de femmes reçues en 2022, qui est à mettre en regard des chiffres de 2021 liés à la période Covid.

e. Les actions de formations, sensibilisation et prévention

Sur l'année 2022, 831 personnes ont bénéficié des actions de formations, de sensibilisation et prévention

Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ces actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et co-construits avec chaque partenaire.

L'expérience des professionnel(le)s en la matière est large et nourrit de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.

La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de l'ordre...).



FORMATIONS POLICE – GENDARMERIE

96 professionnels ont été formés en 2022 soient 51 gendarmes, 36 policiers et 9 policiers municipaux.

⇒ Cela représente : 16 sessions police et 15 sessions gendarmerie organisées en 2022.

L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce, jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de l'ordre de terrain, gendarmes et policiers. Ces formations s'inscrivent dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant(e)s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie.



En 2022, ces formations ont été soutenues par la Région Ile De France, projet piloté par le Centre Hubertine Auclerc, dans le cadre de l'appel à projet « Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales ».

SENSIBILISATION/FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

5 sessions de sensibilisation ont été réalisées, à la demande de collectivités locales.
93 personnes ont été formées.

	2022	Journée 9H30 -17H	Participants	
			Femmes	Hommes
Mairie Athis-Mons	Agent(e)s Administratives	17 février 2022	13	-
Mairie Ris-Orangis	Animateurs, ASVP, PM, ARH, MPE, Accueil, Directrice multi-accueil	9 juin 2022	6	5
Mairie Brétigny/O.	Animateurs, PM, ARH, Accueil, Ass. Admin/compta	17 novembre 2022	11	-
EPT Grand Orly Seine Bièvre	Agent(e)s des collectivités locales Ept	25 novembre 2022	25	3
TOTAUX			85	8
			93	

Également : 1 rétex d'une formation de 2021 pour l'Association OSER, le 10 mars 2022.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES PRÉVENTION DES VIOLENCES

L'établissement est régulièrement sollicité pour intervenir sur des actions de promotion de l'égalité Femmes/Hommes et la Prévention de la violence.
 Les outils d'intervention sont adaptés à chaque public.

En 2022, **93** personnes ont bénéficié de ces interventions (étudiants et tout public lors de cinéma / projection débat).

Dates	Public concerné	Lieu	Temps dédié 1/2 j	Nombre de sessions	Nombre de Participants	
					Femmes	Hommes
25/01/2022	Bénévoles	SOS AMITIE - EVRY	1		5	1
24/11/2022	Public varié	Ciné-débat Brétigny/Orge	1	1	19	6
25/11/2022	Public varié	Théâtre-débat Viry-Chatillon	1	1	42	12
28/11/2022	Public varié	Forum Santé Athis-Mons	1	1	8	-
TOTAUX			3	3	74	19
					93	

ACTIONS DE PREVENTION AUPRES DES JEUNES

575 personnes (dont 406 mineur-e-s) ont bénéficié d'actions de prévention et de sensibilisation.

Femmes Solidarité est partenaire des collectivités locales, de l'Education Nationale, des acteurs associatifs du territoire.

Atelier équité toi, ciné débat, stand sur un forum, débat mouvant, exposition débat, photo langage... autant d'outils adaptés à chaque tranche d'âge et à la typologie des groupes.



DATES	PUBLIC	LIEU	LIEU ATELIER	TEMPS DEDIE		Nombre de sessions	ATELIERS	
				1/2 j	1 journée		Nombre de participants	
							Femmes	Hommes
19/01/2022	Etudiants	Ris-Orangis	École de la 2 ^{ème} chance	1		1	4 mineures	5 mineurs
16/02/2022	Etudiants	Ris-Orangis	École de la 2 ^{ème} chance	1		1	4 mineures	5 mineurs
24/03/2022	Lycéens	Ris-Orangis	Lycée Mendès France	1		1	13 mineures	12 mineurs
18/11/2022	Lycéens	Arpajon	Lycée Paul Belmondo	1		1	10 mineures	30 mineurs
22/11/2022	Etudiants	Evry	Université	1		1	20 F.	77 H.
23/11/2022	Jeunes	Ris-Orangis	MJC – forum jeunesse	1		1	3 F. & 23 mineures	7 H. & 12 mineurs
25/11/2022	Lycéens	Athis Mons	Lycée Marcel Pagnol	1		1	120 mineurs	86 mineurs
29/11/2022	Collégiens/Lycéens	Athis-Mons	Forum		1	2	45 mineures	35 mineurs
01/12/2022	Lycéens	Savigny/O.	MJC		1	2	32 F. & 2 mineures	23 H.
07/12/2022	Jeunes 18-25 ans	Juvisy/O.	Mission Locale	1		1	4 F.	3 H.
TOTAUX				8	2	12	280	295
							575	

Les actions de prévention au cœur du projet de Femmes Solidarité

L'établissement FEMMES SOLIDARITE a toujours été engagé dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès d'un public varié. L'objectif pour Femmes Solidarité est d'éduquer, sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes à l'égalité femmes/hommes, filles/garçons et lutter contre toutes les formes de violences.

C'est en intervenant auprès des jeunes, que l'on se rend compte de l'impérieux besoin de multiplier les interventions. Leurs réactions, leurs attitudes nous laissent réellement penser qu'il est plus que nécessaire de développer cette partie de nos missions : faire en sorte que les relations filles/garçons soient plus à l'équilibre car certains thèmes provoquent toujours beaucoup de débat : la liberté d'action des femmes en général, l'homophobie...

En tant qu'intervenante, on ne peut pas se poser comme détenteur de la vérité. Il me semble important d'aller vers eux pour qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres représentations. Cette activité demande un équilibre entre l'écoute des jeunes et les faire réfléchir, avancer sur leurs représentations.

Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, a indiqué dans le cadre de la journée internationale pour le droit des femmes 2023, « l'égalité femmes-hommes ne sera pas atteinte avant 300 ans ». Même si la prévention, l'éducation à l'égalité est un travail au quotidien, Il est important de pouvoir toucher tous les jeunes, en particulier les plus jeunes et ceux qui n'ont pas accès à d'autres alternatives que celles transmises dans leur éducation.

Notre travail est de semer des graines pour prévenir les comportements sexistes. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

*Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée,
en charge des actions de prévention*



Atelier ÉQUITÉ TOI

Les professionnels animent cet atelier autour du jeu de société « Equité toi » qui constitue un excellent support pour échanger et débattre sur l'égalité Hommes-Femmes dans tous les domaines (le cadre du foyer, le cadre du travail et de l'emploi, la vie sociale et citoyenne et enfin l'école et la formation). Cet atelier permet d'aborder les préjugés et les à priori négatifs, d'informer sur des points juridiques et réglementaires et de présenter des points historiques et statistiques.

STAGE DE RESPONSABILISATION

pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes".- CIDFF-SPIP Essonne

43 personnes ont bénéficié de ces 5 interventions

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF ESSONNE** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le **SPIP Essonne** (Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation), le psychologue de l'établissement intervient auprès d'auteurs de violences conjugales ayant été condamnés et relevant d'un "stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes". L'objectif est "de **prévenir la réitération des violences**" en mettant l'accent sur le suivi des auteurs.

Pour 2022, il s'agit de :

- le 17 mars 2022 : 9 participants
- le 9 juin 2022 : 7 participants
- le 7 juillet 2022 : 9 participants
- le 13 octobre 2022 : 8 participants (+1 absent)
- le 8 décembre 2022 : 10 participants (+1 absent)

PARTENARIAT VIRY CHATILLON – PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE

En 2022, l'établissement Femmes Solidarité a renforcé son partenariat avec la ville de Viry-Châtillon à travers la mise en place de permanences à destination des habitantes, le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 17h.

Objectif : assurer un accueil en urgence des personnes qui se présentent dans le cadre des violences conjugales.

Toutes les permanences ont pu être réalisées.

LA VILLE DE **Viry-Chatillon**
A VIVRE ENSEMBLE

PROPOSE AVEC FEMMES SOLIDARITE g1
DES PERMANENCES
pour les femmes victimes de violences conjugales.

Tous les 2EMES MARDIS DE CHAQUE MOIS
de 14h30 à 17h00 à l'Hôtel de Ville

SUR RENDEZ-VOUS
AVEC UN PSYCHOLOGUE
Contacter FEMMES SOLIDARITE g1
01 70 58 93 30

UN ACCUEIL SUR PLACE
EN CAS D'URGENCE
Se présenter à l'accueil.
L'agent d'accueil appellera les professionnels de
FEMMES SOLIDARITE g1 qui prendront contact
avec vous, pour vous rencontrer, évaluer votre
situation et vous accompagner.

VIFS REMERCIEMENTS AU CLUB INNER WHEEL et AU GROUPE ETAM

En 2022, Femmes Solidarité a bénéficié d'un partenariat avec **LE CLUB INNER WHEEL – district 66** qui regroupe des entrepreneuses essonniennes. Elles ont offert pour le 24 décembre 2022 des paniers bien-être (produits de beauté, livres) aux femmes hébergées sur le dispositif d'hébergement temporaire.

Les femmes accueillies et accompagnées par Femmes Solidarité ont bénéficié également de dons en vêtements – lingerie et autres pièces de la part du **GROUPE ETAM**. Ces dons ont été très utiles aux femmes.

Toute l'équipe les remercie encore vivement pour ces deux initiatives qui ont été très appréciées par les femmes soutenues par Femmes Solidarité.

